

COMPTRASEC

// Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale //

Séminaire

La **condition juridique du domestique** au XIXe siècle

Laurent Willocx

Maître de conférences au COMPTRASEC,
UMR 5114 CNRS- Université de Bordeaux

Les travaux d'histoire du droit établissent une généalogie du contrat de travail qui relie ce dernier aux rapports entre maîtres et domestiques organisés par la législation du premier XIXe siècle. Dans le droit d'alors, la figure juridique du domestique voisine avec celle de l'ouvrier, dont elle se rapproche et se distingue à la fois. L'étude de la condition juridique du domestique permet ainsi d'enrichir la compréhension de l'objet droit du travail, dans sa dimension historique.

Bibliographie : COTTEREAU Alain, « [Droit et bon droit. Un droit des ouvriers instauré, puis évincé par le droit du travail \(France, XIXe siècle\)](#) », Annales. Histoire, Sciences Sociales, 2002/6 (57e année), p. 1521-1557